

atr 

Agir pour un tourisme responsable



Agir pour un tourisme responsable

1

Des voyageurs s'engagent avec leurs prestataires locaux

• Une volonté

Conscients que les activités touristiques ont des retombées souvent bénéfiques sur le développement des pays et des populations visitées, mais qu'elles peuvent également avoir des effets pervers et non souhaités sur les équilibres sociaux, culturels et environnementaux de ces pays, plusieurs opérateurs de tourisme, particulièrement sensibilisés par ces problématiques, ont décidé de travailler ensemble.

C'est ainsi qu'est née, en mars 2004, l'association des Tours Opérateurs Thématiques – Agir pour un Tourisme Responsable (ATT-ATR) qui a pour ambition :

- d'appliquer les principes directeurs du développement durable au secteur du voyage.
- de formaliser et d'harmoniser des pratiques professionnelles responsables dans les domaines sociaux, économiques, culturels et environnementaux.

En 2007, la certification « Vers un Tourisme Responsable » est mise en œuvre avec l'AFNOR (Association Française de Normalisation). Sa vocation est d'inscrire voyageurs et acteurs du tourisme dans une démarche de tourisme responsable, depuis la conception des voyages en France jusqu'à leur réalisation sur place.

• Affirmer et mettre en œuvre les valeurs d'ATR

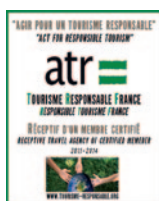
Les professionnels du tourisme, membres de l'association, s'impliquent dans leurs pratiques professionnelles ; ils affirment et mettent en œuvre les valeurs d'ATR en :

- encourageant le développement d'un tourisme qualitatif et responsable,
- favorisant une répartition plus juste des retombées économiques entre les acteurs du voyage,
- faisant respecter et valoriser le patrimoine culturel et naturel,
- informant de façon claire et sincère des voyageurs recherchant authenticité, qualité et respect des personnes et des sites.

• Voyagistes en France et prestataires locaux : une démarche conjointe

Cette démarche implique conjointement les voyagistes, membres de l'association, et leurs prestataires locaux. Ceux-ci, sélectionnés selon l'esprit du tourisme responsable, s'engagent par la signature d'un contrat « Tour Opérateur-réceptif » à :

- privilégier les emplois locaux,
- respecter les conditions juridiques d'exercice de leur métier en vigueur dans leur pays,
- garantir des conditions de travail décentes pour leurs employés,
- limiter l'impact environnemental des activités touristiques ...



Une attestation est délivrée au prestataire local, elle certifie que ses pratiques sont conformes aux exigences décrites dans les « fiches pays ATR ». L'attestation donne la possibilité au prestataire local de se présenter comme « agence réceptive d'un voyageur français, membre certifié « Vers un Tourisme Responsable » et d'utiliser dans sa communication le logo réalisé à cet effet.

• Des engagements concrétisés par la certification AFNOR « Vers un Tourisme Responsable » : des valeurs, des principes de travail, des critères vérifiables

La certification «Vers un Tourisme Responsable» est attribuée par l'organisme «Afnor Certification» sur la base d'un «Référentiel» (un cahier des charges) recensant 25 critères décrits au Journal officiel du 16 mars 2007. Ces critères peuvent se résumer à quatre engagements majeurs :



1. Vis à vis du client : fournir une information claire et transparente, le sensibiliser au tourisme responsable, (diffusion de la charte éthique du voyageur), l'informer sur le respect de l'environnement, du patrimoine,

des cultures locales, et prendre en compte ses observations à ce sujet.

2. Dans le pays de destination, privilégier le recrutement local, former et sensibiliser les équipes au tourisme responsable, s'engager envers les prestataires dans une relation durable, et soutenir activement et financièrement le développement local.

3. Localement, avec nos prestataires : au plan social, respecter des conditions de travail correctes pour les employés, et mettre en place une politique de gestion des déchets et des ressources naturelles. Ces conditions sont définies pays par pays par ATR (fiches pays).

4. **Appliquer ces règles au sein de l'entreprise** : former le personnel au tourisme responsable, et mettre en œuvre une communication participative, avoir un système de partage de la valeur ajoutée et appliquer une politique de gestion environnementale



La certification « Vers un Tourisme Responsable », première dans ce domaine, dépend d'un audit externe et indépendant mené par Afnor Certification, qui vérifie la mise en œuvre des engagements listés dans le référentiel. Elle doit être confirmée chaque année, dans une démarche d'amélioration continue, et nécessite une implication constante des voyageurs et des prestataires et partenaires locaux.

Le référentiel est consultable sur le site www.tourisme-responsable.org

• **ATR et la solidarité**

Depuis 2010, l'association ATR soutient collectivement 4 associations de développement social et environnemental :

Le Club Quetzal au Guatemala
www.clubquetzal.org



SOS Villages d'enfants
www.sosve.org



Hydraulique sans Frontières
www.hydrauliquesansfrontieres.org



L'Association Karuna - Shechen
www.karuna-shechen.org



D'autres actions sont soutenues individuellement par les Tours Opérateurs membres de l'association ATT-ATR.

2

Des voyageurs s'engagent

Voyager avec un membre du réseau ATR

En choisissant de voyager avec un membre du réseau ATR, vous défendez un tourisme facteur de progrès. Vous aurez la garantie qu'il est clairement engagé dans une démarche éthique, de qualité et de progrès confirmée par une certification décernée par AFNOR Certification, organisme indépendant et accrédité par le COFRAC (Comité français d'accréditation). Votre choix en sera ainsi facilité ! Par le biais des questionnaires de satisfaction clients, vos différentes remarques concernant les responsabilités économiques, sociales et environnementales de votre voyageur membre du réseau ATR seront prises en compte et analysées par un auditeur indépendant. Vous participerez donc à l'amélioration continue de ses services et influerez sur l'évolution et le développement des populations rencontrées.

Vous vous engagez également à être un voyageur responsable, vous suivez les recommandations de la charte éthique du voyageur et vous devenez vous-même un acteur du tourisme responsable ! La charte éthique du voyageur est systématiquement mise à votre disposition lorsque vous partez en voyage ou en randonnée avec nous, vous pouvez la consulter ou la télécharger :

Charte_Ethique_du_Voyageur_2011.pdf et www.tourisme-responsable.org



La charte éthique du voyageur

Deux mondes se rencontrent à chaque fois qu'une personne se déplace d'un pays à l'autre. Voyageur, touriste, découvreur, nous sommes tout cela tour à tour. Mais, sans l'ombre d'un doute, nous sommes toujours un invité. Les pays que nous visitons avec tant de plaisir sont nos hôtes.

Tout le bonheur d'un voyage peut reposer sur cette relation parfois si délicate.



Nombreuses sont les façons de voyager, d'appréhender d'autres environnements, mais inévitablement nous laissons des traces sur notre passage. Chaleureuses, généreuses, discrètes, dangereuses et inaltérables parfois. Nous apprenons un peu à l'occasion de nouveaux voyages. Chaque région est différente et, pourtant, nous sommes souvent confrontés aux mêmes interrogations, doutes, et à nos propres certitudes.

Nous avons souhaité rassembler au sein d'une CHARTE ÉTHIQUE DU VOYAGEUR ce qui nous semble le plus représentatif des comportements ou des attitudes à encourager. Apprendre à découvrir d'autres cultures sans pour autant les juger, faire confiance à son bon sens et garder en tête quelques conseils, tout cela nous apparaît comme le gage d'un beau voyage mais aussi d'un développement durable de notre planète.

Remerciements/diffusion

Nous tenons à remercier ici tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce texte. Sa diffusion est une des conditions parmi beaucoup d'autres pour obtenir la certification Vers un Tourisme Responsable attribuée par Afnor Certification, selon les critères élaborés par ATR (Agir pour un Tourisme Responsable)..

Ce texte n'a pour nous qu'une vocation pédagogique. Les propositions faites et les « conseils » donnés ne sont finalement que le rassemblement et la mise en forme de notions que vous connaissez tous. Nous pensons néanmoins que ce petit rappel ne peut être que bénéfique. Bonne lecture et surtout bon voyage !

Le respect est le gage d'une meilleure rencontre



un des attraits du voyage tient à la diversité des peuples et des cultures rencontrés. Or, chaque culture, religion et mode de vie est soumis à des règles et à des traditions qu'il convient de respecter et de comprendre, plutôt que de juger. Le voyage ne se conçoit pas sans respect et humilité vis-à-vis des personnes, des biens, de la culture et du mode de vie du pays visité. Ce respect se traduit par des attitudes simples, au jour le jour.



- Chaque pays vit selon un rythme qui lui est propre. Dans certains cas, la hâte et l'impatience ne sont pas les meilleurs moyens de s'attirer la sympathie.
- Les tenues trop moulantes, trop dénudées, trop ostentatoires ou trop décontractées sont, dans certains pays, susceptibles de choquer. Il en va de même des codes régissant les contacts corporels (caresser la tête d'un enfant, serrer la main d'une femme pour un homme, s'asseoir à côté d'une femme, s'embrasser en public, montrer quelqu'un du doigt...).
- Une bonne photo se fait avec son sujet, pas contre lui. Les photographes ont tout à gagner à prendre le temps d'établir un climat de confiance, à demander l'autorisation de filmer ou de photographier (auprès des parents pour les enfants) et à se conformer aux éventuels refus.
- Il est préférable de ne promettre d'envoyer des photos aux personnes photographiées que si on est certain de pouvoir respecter son engagement (y compris dans le cas où une contrepartie ou une rétribution serait demandée). L'usage du polaroid permet d'honorer sa promesse immédiatement.
- Respecter les vaccinations conseillées permet d'éviter l'introduction de maladies dans le pays visité. Il est important d'utiliser les traitements antipaludéens en respectant les recommandations de l'OMS: les surdoser présente le risque d'augmenter la résistance des souches au détriment des populations locales.
- Le tourisme sexuel est une atteinte à la dignité humaine condamnée par les lois. Au premier abord, il ne ressemble pas toujours à la prostitution. Nombreux sont les exemples de voyageurs qui rentrent de tel ou tel pays émerveillés de la « fantastique liberté sexuelle » (!) de ses habitants, sans même réaliser qu'elle n'est motivée que par la misère ambiante.

L'argent, les biens, la nourriture, n'ont pas partout la même valeur

La différence de niveau de vie entre le voyageur et la population du pays d'accueil, lorsqu'elle existe, peut être à l'origine d'incompréhensions et de dérives. Être accueilli dans un village ou une famille équivaut dans certains cas à un grand sacrifice pour les communautés locales. Ce qui est offert au voyageur, tout comme ce qu'il offre, doit être mesuré en valeur locale.



- Dons et cadeaux ne sont pas des gestes innocents. Ils peuvent parfois prendre une connotation condescendante, méprisante ou déplacée (jeter par exemple des pièces ou des bonbons à des enfants afin de s'en débarrasser...). Les cadeaux, dons et pourboires trop importants, compte tenu du niveau de vie général du pays visité, déstabilisent les équilibres économiques locaux. Les enfants qui reçoivent de l'argent pour des photos ou parce qu'ils mendient ne sont plus scolarisés, gagnent plus d'argent que leur père : ceci peut créer d'importantes distorsions dans les structures familiales (non-respect du père et des anciens).
- Certains dons peuvent s'avérer dangereux lorsqu'ils sont distribués au hasard, notamment les médicaments. Les hôpitaux et dispensaires, lorsqu'ils existent, sont souvent plus à même de les gérer. De la même façon, les bonbons et sucreries ont des conséquences longtemps après notre passage (caries dentaires).
- Utiliser les hôtels locaux plutôt que les chaînes hôtelières d'état ou étrangères, les transports locaux, les services rémunérés des communautés locales (guides, cuisiniers, muletiers, porteurs, ménage...) est souvent le meilleur moyen de les faire bénéficier directement de l'argent du tourisme.
- Un appareil photo ou simplement une paire de chaussures peuvent être l'équivalent de plusieurs mois ou d'années de salaire aux standards du pays visité. Les exhiber ou les traiter sans ménagement peut s'avérer choquant ou être mal compris.
- Le marchandage fait culturellement partie de la tradition commerciale de certains pays. S'y refuser est souvent mal interprété et peut contribuer à l'augmentation du coût de la vie. En revanche, il ne faut pas oublier que des sommes dérisoires pour le visiteur peuvent être d'une grande importance pour celui qui les reçoit.

- En règle générale, les voyageurs doivent se garder d'abuser de la tentation de populations démunies à vendre des objets sacrés, traditionnels, ou faisant partie du patrimoine du pays (sauf s'ils sont fabriqués à la seule fin d'être vendus aux touristes).

Seule reste l'empreinte de nos pas



espace naturel et les sites culturels sont souvent les principales richesses touristiques d'un pays et la première motivation des voyageurs qui s'y rendent. Les voyageurs ont donc une responsabilité

vis-à-vis de l'environnement du pays d'accueil.



- Les voyageurs se doivent d'éviter de laisser derrière eux leurs déchets, quels qu'ils soient. Tous les moyens (emballages biodégradables, etc.) permettant de limiter les déchets nés du tourisme doivent être utilisés. Mieux vaut limiter, dans ses bagages, les emballages qui devront être laissés sur place.
- Il est préférable de rapporter avec soi les déchets non-destructibles (sacs plastiques, piles et batteries, etc.) après un voyage dans un pays ne disposant pas d'infrastructure d'élimination des déchets.
- Certains déchets (papiers, papier hygiénique, etc.) peuvent être facilement brûlés, bien que, dans certaines cultures, le feu ait un rôle sacré, et il peut s'avérer choquant de l'utiliser pour détruire les déchets. Il faut en règle générale se renseigner sur les comportements locaux de gestion des déchets. Dans certaines régions, les boîtes de conserves peuvent être, par exemple, laissées aux populations locales qui les recyclent en bijoux ou objets utilitaires.
- Il est préférable dans certaines régions d'utiliser du gaz ou d'autres moyens de combustion peu consommateurs de bois pour faire sa cuisine. Si aucune solution de cuisine au gaz n'est possible, mieux vaut avoir recours au bois mort trouvé au sol. Le charbon de bois est grand consommateur d'arbres verts et vivants.



- Certains écosystèmes fragiles imposent le respect de précautions particulières : ne pas sortir des sentiers ou conduire hors-piste, limiter le piétinement, ne pas utiliser de moyens de locomotion à moteur, etc.
- L'observation des animaux ne doit pas modifier leur comportement naturel et déranger leur vie quotidienne. Il est préférable de garder une distance que les animaux considèrent comme sûre et d'éviter de faire trop de bruit.
- Les équipes locales qui vous guident dans l'observation animale sont parfois prêtes, pour de l'argent ou pour faire plaisir, à ne pas respecter ces règles. Alors que l'observation d'un animal non perturbé est finalement plus intéressante que celle d'un animal stressé par votre proximité.
- Nourrir les animaux modifie leur régime alimentaire et peut être dangereux. Les singes deviennent ainsi agressifs et voleurs, par exemple.
- Il est recommandé de ne pas utiliser de magnétophones ou autres appareils pour attirer et observer la faune, et de ne pas toucher les animaux, tant pour leur santé que celle des êtres humains.
- Éviter de pêcher dans les lacs ou mers où certaines espèces sont rares ou en voie de disparition.



- Il est important de respecter les réglementations en vigueur dans les réserves ou parcs naturels. Payer les taxes d'entrées ou de séjour permet la conservation et la préservation des sites. Exiger le reçu de ces taxes permet d'éviter le détournement de ces fonds.
- Les accords pour la protection des espèces (CITES) – qui visent à protéger plus de 2 500 espèces d'animaux et 30 000 espèces de plantes menacées – interdisent le commerce de peaux, d'ivoire, d'écaillés, de coraux, de coquillages, de même que l'importation d'animaux exotiques vivants.
- L'eau potable est parfois une denrée rare qu'il faut utiliser avec parcimonie et éviter de polluer. Les voyageurs doivent préférer autant que possible les lessives sans phosphates, les savons et détergents biodégradables, faire leurs lessives et toilette en aval des habitations et à distance des points d'eau potable.
- Il vaut toujours mieux obtenir l'autorisation pour utiliser le puits ou la pompe d'un village et ne pas se laver à proximité, même si les habitants le font.



« Le patrimoine culturel inscrit l'histoire des générations futures »

Le patrimoine culturel de chaque pays est unique et irremplaçable. Il requiert une attention particulière et des soins qualifiés, ainsi qu'une action préventive contre le risque de détérioration et de destruction. Le défi n'est pas seulement de préserver cet héritage aujourd'hui, pour notre génération, mais aussi de le sauvegarder pour celles qui nous suivront.

Au rang des principales causes de dégradation de ce patrimoine extrêmement vulnérable figurent les restaurations inappropriées, la pollution, les intempéries et l'impact du tourisme. De simples gestes, comme caresser de la main une statue de marbre ou une fresque, provoquent un désastre quand ils sont répétés des milliers de fois par des visiteurs plus ou moins avertis. Ces sites sont inaltérables, pense-t-on et, puisqu'ils ont survécu pendant des siècles, ils sont éternels... Rien n'est moins vrai ! En voyage, gardez cette pensée à l'esprit. Si cette conservation requiert l'intervention de spécialistes, des gouvernements locaux et d'institutions internationales (telles l'UNESCO, l'ICCROM), elle présuppose aussi un effort collectif et une prise de conscience individuelle.

Pour plus d'informations :

- ECPAT International : www.ecpat.net
- The International Ecotourism Society : www.ecotourism.org
- WTO (Organisation mondiale du tourisme) : www.world-tourism.org ->rubrique "infoshop"
- UNEP (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) : www.uneptie.org
- Conservation International : www.conservation.org
- UNESCO (Organisation des nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) : www.unesco.org
- ICCROM (Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels) : www.iccrom.org
- ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites) : www.international.icomos.org

Tout en jouissant de ce patrimoine, évitez :

- de dégrader les œuvres d'art, les sites ou les monuments, notamment par des graffitis souvent ineffaçables,
- d'acheter des objets ou des vestiges qui proviendraient éventuellement de sites pillés,
- de prélever des objets archéologiques ou culturels à valeur historique ou symbolique unique,
- de rapporter des "souvenirs" qui font partie du patrimoine naturel, y compris sous-marin,
- de déplacer pierres et objets,
- d'escalader les sites,
- de heurter les parois décorées de fresques avec votre sac à dos,
- de déposer des débris et de laisser des ordures derrière vous, ... et veillez à respecter les mesures prises par les autorités gouvernementales en matière de régulation des flux touristiques ou d'entrée sur les sites, ainsi que les politiques de mise en valeur, les travaux de restauration et de préservation des monuments.

3

ATR, une association reconnue

L'association est partenaire des structures suivantes :

- **GSTC (Global Sustainable Tourism Council)** : cette structure internationale a pour mission la promotion des pratiques touristiques durables dans le monde. ATR participe au groupe de travail de normalisation qui a comme première tâche la révision des critères mondiaux du tourisme durable. www.gstcouncil.org
- **ECPAT (End Child Prostitution in Asian Tourism)** a commencé son action en Asie en 1990. Relayé sur les différents continents, le réseau ECPAT s'est développé et compte aujourd'hui 80 groupes. ECPAT France est né en 1997 ; l'association mène des actions d'information et de sensibilisation auprès du grand public et développe des partenariats avec les acteurs clés impliqués dans la lutte contre le trafic des enfants (pouvoirs publics, professionnels du tourisme, médias, organisations internationales ...). www.ecpat-france.fr
- **Le Comité 21** est un réseau français d'acteurs et de décideurs, économiques, territoriaux, associatifs, scientifiques et universitaires, engagés dans la mise en œuvre opérationnelle du développement durable. www.comite21.org



- **Le Comité français pour le Développement Durable du Tourisme** rassemble des acteurs français (Ministère des affaires étrangères et européennes, Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, Cités Unies France) afin de contribuer aux initiatives prises par la France pour promouvoir la problématique du développement durable du tourisme. www.tourisme.gouv.fr/territoires/dev-durable/comite.php

atr 

Agir pour un tourisme responsable

www.tourisme-responsable.org contact@tourisme-responsable.org